

Communiqué de presse
Mercredi 3 août 2022

Accord de branche HCR : un nouveau départ

Dans le cadre de la révision de l'accord de branche sur les « frais de santé », les élus départementaux de l'UMIH ont été consultés afin de se positionner dans le souci d'un débat démocratique.

Le Conseil d'administration de l'UMIH, réuni ce jour mercredi 3 août, s'est exprimé à une large majorité en faveur du droit d'opposition au projet d'accord de branche proposé par les partenaires sociaux.

Ce vote fait suite à une première réunion d'information et vient confirmer les résultats de la consultation écrite de début juillet.

Le résultat de ce vote permettra de traiter sereinement le sujet « frais de santé » dès septembre avec les partenaires sociaux. L'objectif est d'aboutir à un accord équilibré pour tous qui permet de préserver la meilleure couverture « frais de santé » des salariés du secteur.

Par ailleurs, à la rentrée, le dialogue social se poursuit sur les sujets importants que sont : la compensation de la coupure, l'organisation du repos hebdomadaire, la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle et le handicap.

Roland Hégué précise : « *Ce vote n'est pas une rupture, mais au contraire le signe d'une volonté de la branche de reconstruire un outil social le plus performant possible, dans l'intérêt des chefs d'entreprise et de leurs salariés.* »

Contact presse :

Charlotte Le Moniet – 07 87 02 6 9 66